

Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aurait-il appelé au trône pontifical ce prélat qu'il aurait fallu laisser dans son abbaye de Thélème ? Le répertoire chronologique devrait être revu : quelques dates importantes manquent, comme 887 : Fondation du royaume de Bourgogne. A propos de la victoire remportée par les Helvètes sur Cassius, pas un mot de l'erreur des historiens qui, naguère encore, plaçaient, sur la foi d'un mauvais manuscrit de Tite-Live, le lieu du combat près du lac Léman, dans le pays des Allobroges, et non dans le voisinage de l'Océan, dans la région des Nitiobroges. Ce n'est pas non plus donner une idée bien nette du Stanzerbrief que de dire simplement que d'après cet acte les rançons et le butin devaient être, après chaque guerre, partagés à proportion du nombre des gens que chaque canton, ville ou pays auraient mis en ligne. Cette stipulation se trouvait déjà dans le Convent de Sempach ; celui de Stanz n'y a-t-il donc rien ajouté ? oui, certes : à savoir que pour les pays conquis tous les cantons, petits ou grands, auraient les mêmes droits à leur administration : excellente mesure qui mit fin aux réclamations incessantes des Lænder. Nous devons faire enfin une légère réserve pour le style : il est net, correct, nous en convenons, mais il manque aussi de brillant, les ailes et le souffle lui font parfois défaut, et nous avons vainement cherché une page de belle envolée, où l'on sente comme palpiter la vie et battre le cœur de l'écrivain.

Et pourtant l'œuvre de M. van Muyden est forte et saine ; l'auteur, dans la préface, l'appelle une compilation ; c'est trop, beaucoup trop de modestie ; ce livre vivra ; il sera lu avec un grand intérêt par tous les amis de notre histoire nationale.

E. PAYOT.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Arthur Piaget, le très savant professeur de langues romanes de l'Académie de Neuchâtel, a trouvé à la Côte-aux-Fées un intéressant cahier contenant un certain nombre de **prières** et de **secrets** copiés en 1803 par un habitant de cette contrée, nommé David Tattet. Plusieurs de ces prières sont très suggestives et montrent que si le protestantisme fut adopté par nos ancêtres, ceux-ci n'en continuèrent pas moins à garder fidèlement quelques-unes de leurs anciennes croyances et à invoquer pendant longtemps encore la Vierge et les saints en faveur de leurs biens et de leurs bestiaux. Voici un des exemples les plus curieux de ces prières que

M. Arthur Piaget a publiées dans le *Musée neuchâtelois* ¹. Il indique le moyen de faire disparaître certaines douleurs d'entrailles des chevaux.

« Il faut prendre le mouchoir de cou à la personne qui est avec le cheval et attacher le cou du cheval avec, et l'on fait trois nœuds, le premier au nom du Père, le deuxième au nom du Fils, le troisième au nom du St-Esprit. Amen. Ensuite vous passez la main gauche tout le long du dos jusqu'au bout de la queue et vous la tirez trois fois fortement, la première fois au nom du Père, la deuxième fois au nom du Fils, la troisième fois au nom du St-Esprit. Amen. Ensuite vous allez vers la tête, toujours du côté gauche, et vous lui crachez trois fois dans la bouche, toujours la première fois au nom du Père, la deuxième fois au nom du Fils, la troisième fois au nom du St-Esprit. Amen. Il faut laisser le mouchoir de cou une heure après. »

— On sait que la ville de **Morges** est une de celles qui ont le plus contribué au succès de l'indépendance vaudoise en 1798. Longtemps auparavant déjà, elle avait opposé à certaines demandes du gouvernement bernois les anciennes libertés et franchises du Pays de Vaud. Jean-Jaques Cart, le fougueux unitaire, avait dû s'exiler dès 1791 pour échapper aux rigueurs de LL. EE. Au moment décisif, Henri Monod et Jules Muret honorèrent le pays tout entier par une conduite calme, ferme et modérée. Morges fut pendant toute la période de la République helvétique le centre et le foyer du parti patriote dans le canton du Léman. Il n'est pas étonnant donc que cette ville se préoccupe plus que toute autre du centenaire de l'indépendance. Sur la proposition de M. le professeur Forel, la société du Vendredi a décidé de recueillir les fonds nécessaires pour élever un monument — une pyramide de granit probablement — sur une des promenades, afin de rappeler le souvenir des patriotes dont on vient de citer les noms. L'inauguration de ce monument aura lieu le 24 janvier prochain.

¹ Livraison de mars 1897.

